L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 23 MAI 1872 — 46me Année — Vol. XLV.

JEUDI MATIN, 23 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fériet, à midi, à la Bourse d'Homes... dans la Paroisse St-Louis. — Jolie résidence de [illegible], à Biloxi, Jolie maison [illegible]...

Vourrhies, Aubry & Co., No 20 de la rue Levée. — [illegible]

E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée — Vente [illegible]

Vincent & Co., [illegible] — Grande vente [illegible]

R. M. Montgomery, à [illegible] — Vente [illegible] de meubles.

Hoffman, Marks & Co., au No 25 de la rue Chartres. — Linge de maison, Chapeaux, Rosse de [illegible]

Albert Paul, au magasin de MM. Lion & Fenard, rue du Canal. — Vente [illegible] de Marchandises de Fantaisie. — Encan pour Dames.

R. Derbès, au magasin de MM. Guébié & Nippert, rue du Canal. — Occasion rare, encan [illegible], Marchandises variées, etc.

ATTENTION!

Immeubles. — MM. G. de Fériet & Co., encanteurs, vendront aujourd'hui à l'encan, à la Bourse [illegible]:

Pour le compte de la succession de M. [illegible] — Un magnifique et vaste cottage à [illegible] au coin des Avenues Claiborne et Champs [illegible]

La belle résidence, bien connue, de feu le Dr Robinson, située sur les bords de la [illegible]

Une belle maison double en brique et bardeaux, Nos 202 et 205.

Un beau lot de valeur, situé dans le voisinage de la gare du chemin de fer de [illegible]

Deux lots de valeur faisant face aux Champs [illegible] à la rue Joséphine et à la rue des Français.

Pour plus amples renseignements voyez nos annonces.

ATTENTION!

Chaussures à l'encan. — Aujourd'hui jeudi, 23 mai, à 10 heures du matin, dans leur salle No [illegible] de la rue Vieille-Levée, No 83, MM. [illegible] Audler & Co. vendront [illegible] de souliers et brodequins venant par les derniers steamers, [illegible] qui seront vendus sans aucune réserve, et les souliers de Philadelphie. Le tout compose un magnifique assortiment. La vente est à jour certain.

A propos de Réformes.

[illegible] revient à la charge en faveur de la fameuse levée de protection sur les bords du lac. Ce projet si coûteux pour l'État, si peu nécessaire d'après l'avis des ingénieurs les plus compétents, a été dé[illegible] par le maire Flanders, par l'Association des Citoyens et par nous, et nous [illegible] qu'on ne l'aurait pas mis à exécution avant l'élection de novembre prochain... [illegible]

Le gouverneur Warmoth a déclaré devant le comité congressionnel qu'il avait des actions dans la Compagnie du Canal et Golfe du Mexique qui a obtenu de la législature, sur la recommandation de la Législature, la loi odieuse qui lui a donné le droit d'imposer à la ville un contrat... et Houin pour ces travaux de drainage et de levées.

Le gouverneur a dit qu'il avait payé ses actions. En cela, il s'est mis en contradiction avec le Dr. Noyes, le premier président de la Compagnie, qui avait déclaré dans une lettre insérée dans le Républicain, qu'il était lui qui avait personnellement fait cadeau de ces actions à M. Warmoth. C'est là une question à régler entre eux.

Que M. Warmoth ait payé ou non ses actions, il n'en a pas moins, comme tous les actionnaires, un intérêt dans les travaux que le contrat pour le drainage et la levée de protection, doit supporter à la campagne. Et comme l'exécution des travaux dépend des administrateurs de la ville, qui sont pour la plupart dociles aux volontés de M. Warmoth, il est probable que l'on aura à émettre des Bons pour le drainage et la levée de protection [illegible] elle aura à en émettre pour les travaux de pavage de M. Cockrem. En [illegible], l'administration warmothiste [illegible] de son reste et montre le plus [illegible] possible.

Nous avions été avisés, à l'époque des élections qui ont eu lieu, sur ce sujet, que les membres de l'Association des citoyens que des distributions libérales avaient été faites pour aplanir les difficultés. Il sera peut-être curieux [illegible] de publier le détail de ces largesses.

Nous obtenons un gouvernement de l'un de ses premiers devoirs sera [illegible] une enquête sur cette affaire et de [illegible] sur qui de droit la responsabilité [illegible] trats de drainage en annulant tous [illegible] qui auront pu être émis pour cet [illegible]. Il est utile que le public soit [illegible]

La Lettre d'Horace Greeley.

La lettre d'acceptation de M. Horace Greeley, que nous avons publiée hier, dans nos dépêches, est certainement très habile. M. Greeley est allé plus loin dans ses concessions que nous l'eussions supposé. Il se prononce pour le droit de gouvernement local et contre la centralisation, pour la suprématie de l'autorité civile sur l'autorité militaire et contre l'intervention fédérale dans la politique intérieure des États et des municipalités.

Tout cela est très bien et si M. Greeley est sincère il y a là, assurément, une conversion des plus remarquables, car l'éditeur de la Tribune a été l'adversaire le plus ardent des principes dont il entreprend de se faire, aujourd'hui, le champion.

La démocratie ralliée à la candidature de M. Greeley a dit "nous prenons M. Greeley tel que qu'il est aujourd'hui, sans nous inquiéter de ce qu'il a été." C'est là une politique très généreuse mais est-elle sage? [illegible] permis d'en douter quand on songe avec quelle ardeur la Tribune a soutenu le pouvoir central dans tous ses empiétements, l'application du régime militaire [illegible] suprématie militaire sous toutes ses [illegible]

Pourquoi M. Greeley change-t-il d'opinion maintenant? Est-ce parce qu'il reconnaît qu'il a eu tort? Non; car il a bien soin de réclamer la maintien de toutes les mesures tendantes, des résultats obtenus par la violation des principes de self-government à l'égard des États et des municipalités du Sud. M. Greeley fait ces [illegible] de la convention de langage [illegible] uniquement pour se concilier les voix des démocrates. Le premier article de son programme sert de correctif au troisième. Il [illegible] toujours l'invoquer pour intervenir comme chef du pouvoir central dans la politique intérieure des États et des municipalités.

M. Greeley se prononce sans détours pour l'amnistie universelle; c'est là un des beaux côtés de son programme; il parait sincère et chaleureux quand il parle de l'amnistie. Nous nous plaisons à lui rendre cette justice.

Une autre point que nous avons remarqué et qui mérite d'être mentionné, c'est que M. Greeley emploie l'expression "suffrage impartial" au lieu de celle de "suffrage universel." La différence est importante, et elle permet d'interpréter dans le sens du droit de suffrage des moins [illegible] les profondes, pourvu que ces mesures ne soient basées ni sur la race, ni sur la couleur, ni sur la condition [illegible]

Tout en appréciant l'habileté de M. Greeley et sa sincérité sur la question de l'amnistie, nous n'en persistons pas moins à le considérer comme un candidat [illegible] et nous le [illegible] qui change et [illegible] ne peut nous inspirer qu'une médiocre confiance, et nous ne pouvons voir en lui un bien faible champion des principes constitutionnels qu'il a si souvent attaqués toute sa vie. [illegible] le World, le principal organe de la démocratie nationale, [illegible] un article [illegible] la Convention de Cincinnati.

Il est [illegible]

[illegible] attendre que nous [illegible] publiquement [illegible] au moindre [illegible]

L'OPINION DES ANCIENS GOUVERNEURS. — Il est rien moins que flatteur pour MM. Hébert et Mouton, [illegible] gouverneurs de la Louisiane, de se trouver placés sur la même ligne que MM. Hahn et Wells. Le Times commet une petite erreur quand il dit que M. Hahn a été élu par le peuple de cet État. M. Hahn a été élu gouverneur par le général Banks, au moyen de cette farce électorale qui nous a valu la soi-disant Convention dont on a gardé le souvenir à la Nouvelle-Orléans. Quant à M. Wells il a été gouverneur grâce à des circonstances qui ne permettraient guère au peuple de faire un choix bien libre.

LA QUESTION DU THÉATRE. — Nous avons reçu hier soir la copie du projet de charte pour une nouvelle société de l'Opéra, qui a l'appui de la majorité des directeurs actuels. Nous regrettons que ce projet nous parvienne trop tard pour que nous puissions en donner l'analyse complète. Nous ferons une simple observation.

L'article 28, qui est copié sur l'ancienne charte, [illegible] qui est importante. L'original de la charte porte "chaque année le conseil des directeurs nommera un chef d'orchestre-directeur" tandis que le texte imprimé, répété par le nouveau projet porte un chef d'orchestre et un directeur, ce qui est absurde. Il y a également une [illegible] à faire dans ce qui suit: "un trésorier et un contrôleur." [illegible] que le contrôleur [illegible] comptable.

Nous sommes partisans de la continuation de l'exploitation du théâtre par la société, mais à la condition que, le programme une fois tracé, les fonctions de directeur soient remplies par le directeur, et non par le conseil d'administration de la société dont le rôle doit se borner à une simple surveillance financière. Le directeur de l'Opéra doit avoir les pouvoirs et la responsabilité que comporte cette situation; les gouvernements à plusieurs têtes marchent toujours mal.

COLLÉGE DU MT. ST. MARY, MARYLAND. — M. Ernest Lagarde, professeur de langues vivantes et de littérature anglaise dans ce fameux établissement, est encore ici pour quelques jours. Il est prêt, comme nous l'avons déjà annoncé, à donner toute espèce de renseignements aux parents qui désireraient envoyer leurs enfants au collége du Mt. St. Mary, dans le Maryland. Ces enfants ne pourraient avoir un meilleur guide en voyage que M. Lagarde, qui aurait ainsi l'occasion de les initier d'avance dans les cours d'étude suivis au collége du Maryland, dont il est question, et où sont enseignés l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol. C'est là une occasion rare et dont les parents qui tiennent à donner à leurs enfants une éducation soignée devraient profiter.

On peut voir tous les jours M. Ernest Lagarde soit ici, au bureau de l'Abeille, soit au bureau de M. Lesher, agent du Fonds Peabody, Passage du Commerce, 21.

LE DISCOURS DE M. D'AUDIFFRET-PASQUIER. — Nous publierons, demain, le discours de ce représentant qui a produit une si profonde impression en France.

POUR LES OPELOUSAS. — L'excellent bateau à vapeur Selma, part régulièrement tous les jeudis pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le Selma est commandé par le capt. C. C. Pickett, assisté de M. Meynier Sr., commis.

☞ Aucune annonce ou communication politique envoyée à ce journal, ne sera insérée que si le paiement en est effectué d'avance ou s'il est garanti par des personnes connues.

CONCERT RELIGIEUX. — Un grand concert religieux sera donné à la Cathédrale, dimanche prochain, 26 du courant, à 7 heures du soir. La recette est destinée à acquitter une dette de justice et de reconnaissance. Il y aura salut solennel et sermon par Mgr. Perché. On trouvera dans une autre partie de nos colonnes le programme de la soirée qui aura pour interprètes Mmes Cannon, Wagner Saint-Dennis, Witham, X...., et MM. Van Hufflen, Météyé, Bremet, X.... Les billets coûtent 50 cts et se vendent au presbytère de la Cathédrale.

OCCASION RARE. — L'encan pour dames dans les splendides magasins de Guébié & Nippert, rue du Canal, 137, qui a commencé avant-hier, se continuera aujourd'hui, à 11 heures du matin, par le ministère de M. R. Derbès, encanteur. Quantité d'articles français seront mis en vente, et des chaises sont réservées pour les dames.

☞ La saison des eaux approche. M. Sembre, coin St. Louis et Royale, engage respectueusement les dames à venir, avant de partir pour la campagne, faire leurs emplettes dans son magasin aux prix les plus modérés. Il tient tout ce qui concerne la parfumerie de Paris; Gants chamois soie et fil d'Écosse, Cotons au Crochet à repriser et à broder; Canevas, Ombrelles Touristes, En-tout-cas soie, etc. En déballage, un choix splendide de Corsets français; Costumes de bain pour dames, etc. Toutes ces marchandises nouvellement arrivées sont achetées au comptant, de première main, et peuvent par conséquent être vendues très bon marché.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chainettet Elle se vend au No 103, de la rue du Canal

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN. — Pour l'agrément des baigneurs, des pêcheurs et des chasseurs, un char à cheval partira tous les matins et un char à vapeur partira le dimanche, à quatre heures du matin, de la gare, rue des Champs-Elysées, Troisième District; gare qui est à présent l'extrémité de la ligne en ville. Les trains à vapeur font de fréquentes excursions entre le Lac et la ville, de 6 heures du matin à 8 heures 1/2 du soir. Tous les trains s'arrêtent à la rue Claiborne pour prendre et débarquer des voyageurs.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

LE MONSIEUR QUI SE JETTE SUR LES TOITS.

M. de Préserbin, le héros du drame de la rue des Écoles, qui vient d'être mis en liberté par suite du retrait de la plainte en adultère par M. du Bourg, explique ainsi au public et au juge d'instruction les beautés de son aventure:

[illegible] Monsieur, j'ai appris que l'on m'accusait de lâcheté et que l'on prétendait que je m'étais sauvé par une fenêtre de derrière de la maison rue des Écoles, 14.

Permettez-moi donc, monsieur, d'ajouter à ma déposition quelques détails qui précisent les faits.

Lorsque M. du Bourg est arrivé, il y avait deux personnes, car je me rappelle parfaitement que l'on a causé dans le corridor, et je crois même avoir entendu forcer la fenêtre de la chambre voisine de celle où j'étais, et du côté opposé à celui par lequel je suis parti.

Une fois sur le toit, ma première pensée a été de chercher si la fenêtre d'une des chambres voisines n'était pas ouverte, pour essayer d'y amener Mme du Bourg, et je me rappelle que la première fenêtre que j'ai poussée, et dont j'aurais pu briser le carreau pour l'ouvrir, si je n'avais craint de donner l'éveil, était sans aucun rideau et donnait dans une chambre dont le lit m'a paru être au fond, à droite, et la porte au haut du lit.

J'ai continué jusqu'à la dernière fenêtre, qui se trouve au moins la troisième après le coin dans la rue qui fait l'angle avec le No 14 de la rue des Écoles: mais aucune n'était ouverte. C'est alors que j'ai regardé le toit de la maison voisine, et après m'être dit qu'il était impossible d'y arriver, j'ai néanmoins essayé de l'atteindre, à quelque prix que ce fût, pour ne point être arrêté sur le toit de la maison de la rue des Écoles.

[illegible]

Veuillez agréer, [illegible]

E. DE PRÉSERBIN.

CHRONIQUE LOCALE.

DÉCISION IMPORTANTE DE LA COUR SUPRÊME. — La Cour Suprême a rendu hier une décision qui change un ancien jurisprudence et celle des Cours de Districts sur une question qui avait été, jusqu'ici, décidée dans un sens contraire, celle de savoir si le propriétaire d'une maison a le droit d'expulser le locataire... [illegible] La Cour Suprême a admis les arguments présentés par les appelants... [illegible]

... égoïté! Le mémoire fait allusion à l'état d'infériorité dans lequel nous sommes de ce côté de l'Atlantique, quant à la réglementation de ce vice, inhérent à toutes les civilisations avancées et il mérite d'être conservé pour être consulté le jour où un gouvernement digne de ce nom pourra donner son attention à ce grave sujet.

REMBOURSEMENT DES LICENCES — La Compagnie d'Assurance des Facteurs et commerçants avait assigné la Nouvelle-Orléans devant la Sixième Cour de District, en restitution de taxes de licences payées par elle pour les années 1867, 68 et 69 parce que ces taxes n'étaient ni constitutionnelles, ni égales, ni uniformes. La Cour rendit un jugement de $10,175 en faveur de la Compagnie, et la ville en appela à la Cour suprême. Cette Cour hier, par l'organe du juge Wyly a confirmé par les mêmes raisons, le jugement de la Cour inférieure; le juge Howell émettant une opinion contraire. Le juge Howell a soutenu que bien que la somme payée par la Compagnie des Facteurs ne fut pas uniforme avec les sommes respectivement payées par les autres Compagnies d'Assurance, l'obligation de subir une taxe n'en existait pas moins. L'objection est sérieuse bien qu'elle n'ait pas triomphé.

MANDAMUS. — Hier, le juge Dibble a lancé un mandamus contre le trésorier d'État pour le forcer à payer les warrants de l'auditeur à plusieurs juges des Cours de District, avec l'argent qui se trouve maintenant dans le trésor au crédit du fonds général, ou avec le premier argent qui entrera au trésor. Le juge Dibble ordonne au trésorier de requérir des officiers chargés de la collection des Revenus, qu'ils versent entre ses mains tout l'argent qu'ils ont collecté, le dit trésorier devant retenir au crédit du fonds général tout l'argent reçu par lui, pour le paiement des officiers constitutionnels de l'État de préférence à tous les autres créanciers demandant payement.

ASSESSEMENT. — Il paraît que les assessements n'atteindront pas cette année le chiffre de $140,000,000. Personne n'en sera surpris. Plus les taxes s'élèveront, plus les assessements baisseront.

UN AUTRE DÉFICIT MUNICIPAL. — Les remboursements de taxes, résultant de l'arrêt de la Cour Suprême dont nous parlons autre part, ne s'élèveront pas à moins d'un million de piastres. Comment la ville comblera-t-elle ce nouveau déficit? Par une nouvelle taxe, sans doute. Mais qui l'a paiera quand les taxes actuelles absorbent déjà plus que le revenu?

PROPOSITIONS POUR LE PLAN DE PAVAGE IMAGINÉ PAR M. COCKREM. — Les propositions pour ce pavage en blocs carrés de pierre, ont été ouvertes dans le salon du maire en présence des administrateurs Shaw et Cockrem.

Propositions de C. J. Fayssoux:

Pour bloc carré, par yarde de superficie, fourni et posé, y compris les pierres des rigoles, $6 50.

Par pied de cubstone, replacé, 20 cents.

Par pied de superficie de nouveaux cubstones, fournis et posés, $1 50.

Pour plaques de pont en fonte, posées et travail fini, $850.

Propositions de John Coleman.

Pour blocs de pierre, par yards de superficie, $6 50.

75 cents pour replacement de curbstones par pieds.

$1 50 par pied de superficie de nouveaux curbstones.

$8.50 pour plaques de pont en fonte, posées et travail fini.

Les propositions étaient accompagnées de certificats du dépôt de la caution, requise de $12,000. — L'affaire en est là.

VOL. — Lundi soir, la maison inoccupée, rue St. Charles No 225, a été visitée par quelques industriels qui ont emporté deux lustres et sept globes de verre, valant à peu près $50. Les voisins n'ayant rien entendu, on ignore entièrement qui a fait cette razzia.

ABANDONNÉ. — Hier matin, sur les 9 heures, l'officier Dunn, du premier precinct, a trouvé sur l'escalier d'une porte vers l'encoignure Palmyre et Derbigny, un enfant blanc du sexe féminin, âgé d'environ six mois et selon toute apparence, abandonné par ses parents.

PROCLAMATION DE SERRANO.

Voici la proclamation que le maréchal Serrano a adressée aux habitants des provinces insurgées et à l'armée sous ses ordres. Elle est datée de Tudela, le 27 avril:

Habitants de la Navarre, Aragon, provinces basques et Burgos,

En me chargeant du commandement en chef des troupes qui opèrent dans ces districts militaires, je désire vous adresser la parole, vous rappelant le sentiment de la patrie et de la tranquillité publique si nécessaire pour votre bien-être, sentiment oublié malheureusement par ceux qui arborent le drapeau noir de la guerre civile, vous enlèvent des bras pour le travail, le calme et le repos, exposent vos tranquilles foyers à toutes les vexations de l'état de guerre.

Je viens au milieu de vous pour remplir un haut devoir de patriotisme, et je vous demande à tous de m'aider à terminer bientôt la mission qui m'est imposée par le roi et la nation.

Rentrez au sein de vos familles, livrez vos armes, vous qui, trompés par de fausses et chimériques promesses, vous êtes laissé enlever loin du foyer tranquille et des travaux honorables où vous jouissiez les uns de vos anciens fueros et les autres de la satisfaction d'une vie calme et fraternelle pour vous exposer à toutes sortes de rigueurs et de périls.

Ralliez les troupes fidèles de la nation, du roi et de la liberté, vous qui avez su refuser d'entendre les suggestions malveillantes des chefs intéressés à la destruction et à la ruine de la chère patrie. Empressez-vous tous, avec décision et bonne foi, de terminer une lutte qui répand le deuil et les larmes parmi vos frères, et faisons le ciel renaître bientôt l'astre bienfaisant de la paix et de la tranquillité publique dans ces provinces naguère heureuses!

Je vous offre pour garantie de mes intentions la paix et le bonheur: mais je serai inexorable vis-à-vis des instigateurs trop ménagés peut-être, et dont la générosité et le pardon employés à leur égard n'ont pas détruit la hideuse déloyauté. Tenez en compte que la loi garantit à chacun l'exercice de ses droits, alors qu'on n'a pas recours à la force, et que les Cortès du royaume sont ouvertes pour y porter toutes les plaintes, toutes les aspirations d'un peuple digne.

De nouveau et pour la dernière fois, je vous prie (vous inspirant des nobles sentiments que j'ai tout à l'heure invoqués), évitez une plus grande effusion de sang, un plus grand deuil et une plus grande désolation.

Tous groupés sous l'égide de la Constitution et des lois, ne proférons qu'un cri de paix: union et fraternité entre le peuple et l'armée.

Quartier général, Tudela, 27 avril 1872.

Le général en chef de l'armée d'opérations,

Signé: FRANCISCO SERRANO.

Soldats, honoré du commandement en chef des troupes qui opèrent contre les éternels ennemis de la tranquillité publique, je me trouve au milieu de vous, fier et content de pouvoir terminer bientôt cette période de lutte que provoquent les hommes [illegible] après des pardons et une générosité inépuisable, oublient tout pour allumer [illegible] tranquilles campagnes [illegible] de guerre civile.

La nation et le roi vous recommandent, soldats de la patrie, la prompte conclusion de cette lutte fratricide.

[illegible]

Signé: FRANCISCO SERRANO.

Quartier général, Tudela, 27 avril 1872.

LE PROJET D'IMPÔT SUR LE COTON EN FRANCE. — [illegible]

M. Cordier a donné lecture [illegible]

[illegible]

Assemblée Nationale.

Présidence de M. Jules Grévy.

Suite — Voir l'Abeille d'hier.

M. Dufaure: [illegible] l'Assemblée [illegible]

Que voulait la France, qu'a voulu l'Assemblée? [illegible] une guerre folle et la plus violente insurrection qui fut jamais; mais elle n'a pas voulu [illegible] constituer. Était-ce un corps politique ou un corps administratif dont le gouvernement demandait la constitution? C'était un corps administratif, tel qu'on l'avait toujours conçu en France.

Il n'y a eu qu'un seul exemple dans le passé de la formation du Conseil d'État par l'élection de l'Assemblée: c'est celui de 1848. L'exemple était bien choisi! A cette époque, il y avait deux pouvoirs en face l'un de l'autre, le Président de la République et l'Assemblée, tous deux issus du suffrage universel, et entre eux, leur servant d'intermédiaire, le Conseil d'État... [illegible]

Voilà comment la nomination des membres du Conseil d'État a été attribuée à l'Assemblée en 1848. Le Conseil d'État [illegible] val. Sommes-nous dans la même situation?

Une voix à droite: Oui. (Agitation.)

M. Dufaure: Je ne dédaigne pas les interruptions; elles sont irréfléchies et représentent un état réel de tous les esprits. Il y en a qui croient que nous sommes en présence d'un pouvoir qui médite des empiètements contre l'Assemblée. Cependant, est-il possible d'avoir un pouvoir plus faible? Il est constitué par vous, vous le dites tous les jours, et je le répète après vous.

Vous dites à chaque instant et cent fois plutôt que dix que vous êtes souverains, que vous êtes les maîtres; et vous dites que vous vous trouvez devant un pouvoir rival, devant un pouvoir contre lequel vous devez prendre les mêmes précautions qu'en 1848. (Applaudissements à gauche.) M. Fresneau voudrait que le gouvernement fût d'accord avec tous les membres de l'Assemblée sur l'organisation militaire et sur d'autres questions; M. Fresneau ne veut pas nous accorder la nomination du Conseil d'État par cette raison. Est-ce bien logique, et bien juste?

Pendant soixante-dix ans, la nomination du Conseil d'État a appartenu au chef du pouvoir exécutif, et aujourd'hui que ce pouvoir exécutif est des plus faibles, on lui refuserait cette nomination! On a parlé de conflits; tout le monde les redoute et il n'y a pas de bon citoyen qui ne désire qu'on évite les conflits entre le pouvoir et l'Assemblée. Eh bien! Est-ce qu'avec la nomination par l'Assemblée, il n'y aura pas une source de conflits? Le Conseil d'État nommé par vous aura la même origine que vous; étant nommé par vous, il aura, par conséquent, la même autorité que vous. (Agitation et interruption.)

M. de Lorgeril prononce quelques mots.

M. Dufaure: — Je n'ai pas entendu l'interruption. Toutefois, je crois répondre à l'interrupteur en disant que l'égalité d'autorité existera entre le Président de la République et le Conseil d'État; mais bien entendu dans la limite de leurs attributions respectives. Oui! le Conseil d'État nommé par l'Assemblée comme le Président de la République, sera dans la sphère de ses attributions à la même hauteur d'autorité que le Président de la République.

Les conflits sont-ils possibles entre un Président de la République et les conseillers d'État qu'il nomme? Non, quelle que soit leur indépendance. Mais si les conseillers nommés de vous, ainsi que le Président de la République, et qu'il y ait conflit, qui le résoudra?

Plusieurs voix — Le souverain, l'Assemblée.

M. Dufaure. — L'Assemblée, en 1849, avait créé un corps indépendant d'elle, et qui fut cause de conflit. Vous allez créer l'anarchie dans un pays qui a besoin de repos. Dans le cas où le Conseil d'État est nommé par le gouvernement, le gouvernement, les ministres qui le représentent sont responsables devant vous des actes du Conseil d'État. [illegible] Oui, vous êtes souverains, mais est-ce une raison pour que vous exerciez tous les droits qu'exerçait le roi et qu'a rappelés M. Kerdrel? M. Batbie avait reproduit déjà cette idée décisive, en rappelant la séparation des pouvoirs... [illegible] Répondra-t-on que les conseillers d'État sont des agents politiques? Mais les préfets, mais les procureurs généraux, sont aussi des agents politiques. Pourquoi ne les nommeriez-vous pas?

Tout à l'heure un orateur parlait d'élections; il a dit "prochainement" notamment "futures." (Sourires.)

Eh bien! songez en cas d'élections, au danger que vous créeriez, vous, Assemblée souveraine, si vous nous retiriez le droit de nommer les agents du pouvoir. (Mouvements divers.)

Content du mouvement actuel, on ne regarde pas assez l'avenir. [illegible] présent, je le veux bien, avant même que la Commission eût fait ... [illegible] toutes les Assemblées politiques: la règle de la séparation des pouvoirs. Le Conseil d'État est un agent d'exécution; c'est un agent d'exécution; il appartient au pouvoir exécutif, et le Conseil d'État ... appartient comme surveillance, au Conseil d'État; conservons cette règle essentielle et préservatrice contre l'anarchie, contre le despotisme. Ne méconnaissons pas cette règle; je recommande beaucoup que l'Assemblée ait donné le premier l'exemple de la méprise et de la briser. (Aux voix! aux voix!)

M. Batbie, rapporteur. — La commission est d'accord avec le gouvernement sur le caractère purement administratif du Conseil d'État. Elle ne se sépare de lui que sur le mode de nomination et ses conséquences. Elle ne croit pas, en effet, que l'élection du Conseil d'État par l'Assemblée doive avoir pour effet d'en faire un corps politique.

Le garde des sceaux a parlé de conflits éventuels entre le Conseil d'État et le Pouvoir exécutif. Ces conflits ne sont pas possibles. En effet, le Conseil d'État n'a qu'une voix consultative; le gouvernement peut passer outre à ses avis et le dernier mot appartient toujours au Chef du Pouvoir exécutif. Quant au principe de la séparation des pouvoirs, en quoi sera-t-il violé, par la création en face du Pouvoir exécutif d'un Conseil d'État ayant quelque puissance?

On a dit: "Le Conseil d'État est le conseil du gouvernement." Soit, mais il est aussi celui de l'Assemblée, et, partant, l'Assemblée peut revendiquer le droit de le nommer elle-même. D'ailleurs, l'indépendance du conseiller, qu'il ne faut pas trop placer entre son intérêt personnel et son devoir, gagnera notablement à l'adoption de ce système.

Ici le rapporteur constate que du haut en bas de l'échelle administrative, celui qui demande des conseils, désigne lui-même ses conseillers. Exemple: les Conseils municipaux, les Conseils d'arrondissement, etc. Voilà précisément le principe que la commission a inscrit dans son projet. Ce qu'elle demande, en définitive, c'est que l'on applique en somme ce qui est la règle. [illegible]

L'expérience a été faite en 1848: elle a pleinement réussi, alors; elle réussira encore aujourd'hui, et sans danger, l'Assemblée peut voter l'article 3.

M. Bertauld monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion est close. On passe au vote sur l'amendement de MM. Mortieux et Bertauld.

Cet amendement, [illegible] dit hier, reproduit l'article 3 du projet primitif du gouvernement ainsi conçu: "Les conseillers d'État, et les maîtres des requêtes, sont nommés par le chef du pouvoir exécutif; les membres du Conseil d'État ne peuvent être révoqués qu'en vertu d'arrêtés motivés."

Le scrutin donne le résultat suivant:

Nombre de votants	625
Majorité absolue	336
Pour l'amendement (c'est-à-dire pour la nomination des membres du Conseil d'État par le pouvoir exécutif)	216
Contre	[illegible]

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement. (Mouvement.)

La séance est levée à six heures. — Demain, suite de la discussion sur le Conseil d'État.

LA TERREUR COMMUNALE A LYON. — Nous lisons dans le Français: [illegible]

Un député du Rhône, en situation de savoir exactement ce qui se passe à Lyon, [illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

(Dépêches Transmises à Nouvelles.)

Assemblée Nationale de France.

Nouveau succès de M. D'Audiffret.

Discours de M. Batbie.

Discours de M. Gambetta.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Berlin, 22 — Le comte [illegible] dont le projet de [illegible] jubilé de la paix. [illegible] pour les États-Unis, le 22 du courant.

Versailles, 22 mai — A l'Assemblée aujourd'hui, le débat sur la réorganisation de l'armée a continué. Audiffret-Pasquier a répliqué avec sévérité à M. Rouher et a [illegible] des qui existaient sous l'empire. Il a vivement [illegible] d'Empire de rendre à la France [illegible] dont elle a été [illegible] avec [illegible]

M. Rouher a prononcé un discours qui a duré deux heures, qui a été écouté avec attention et qui n'a pas été regardé comme [illegible] à la hauteur de la situation. Gambetta s'est levé à son tour et a fait une attaque violente contre l'Empire. L'auditoire était remarquablement calme, et bien qu'on manifestât un intérêt profond, l'orateur a été fort peu et n'a pas été applaudi. Le discours de Gambetta a terminé la séance.

Madrid, 22 — On rapporte que le chef carliste Yanribe a rendu les armes [illegible] et qu'il a promis de [illegible] les carlistes qui se sont rendus aux autorités de Guipuzcoa. [illegible] dans Lerida, [illegible] rendue hier.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 22 — Chambre — Un colloque sans importance sur l'amnistie indique que Rogers, (du [illegible]) de la Caroline du Nord, sera admis demain.

Sénat — Le bill de circonscription supplémentaire a passé et va au Président.

M. Howe a rapporté le bill de la Chambre pour payer les adjudications des commissaires des réclamations du Sud, avec des amendements biffant les allocations pour quelques petites réclamations. Si le Sénat adopte les amendements, le bill devra retourner à la Chambre.

Washington, 22 — Le bill d'amnistie a été signé par le président aujourd'hui. Les exceptions ne sont pas au nombre de plus de 300.

Le bill de la gare de Baltimore et Potomac a été aussi signé.

Le bill des droits civils a passé au Sénat ce matin et est sur le bureau du Président de la Chambre. Il y a 50 ou 60 bills qui doivent passer avant et comme il faut le vote de deux tiers pour prendre le bill par une priorité sur l'ordre régulier, il ne paraît pas que le bill des droits civils puisse être adopté avant l'ajournement, si ce n'est par un vote des deux tiers des voix. [illegible]

MM. Sumner et Nye sont les seuls qui aient voté contre le bill d'amnistie.

Washington, 22 — Le Président a nommé l'hon. Thomas F. Noble, ex-collecteur ... [illegible] du Mississippi, et Richard H. Savage, de la Californie, commissaires, en vertu de la résolution du Congrès, pour rechercher les déprédations commises sur la frontière du Texas, depuis plusieurs années, par des bandes d'Indiens et de Mexicains. Ils adresseront leur rapport au Président.

New York, 22 — Les journaliers qui ont travaillé au nouvel hôtel des postes ont à la veille de [illegible] pour obtenir le payement des deux heures de travail par jour qu'ils ont fait en plus des huit heures fixées par la loi, [illegible]

Le meeting annuel de la compagnie du chemin de fer du Texas et du Pacifique a élu [illegible] Thomas A. Scott à la présidence.

La rumeur d'après laquelle les charpentiers voudraient reprendre le travail par jour, s'accrédite, d'autant mieux que leur [illegible] des ébénistes et tapissiers et fabricants de meubles, ont eu un meeting aujourd'hui et ont décidé qu'ils s'opposeraient à tout arrangement pour changer le nombre des heures de travail...

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 22 mai — Arrivé, à destination, le steamer City of Baltimore.

Lewiston, Me., 22 — La seconde convention républicaine congressionnelle a recommandé à ses délégués de voter pour Grant et Colfax.

Annapolis, 22 — Ce matin, pendant l'exercice des aspirants de marine devant la bureau des inspecteurs, à bord du navire Dale, le midshipman F. B. Carter, de l'Illinois, est tombé du mât dans l'eau, en [illegible] les agents d'aucun secours.

Les midshipmen R. H. McLean, de New York et R. N. Gale, de la Virginie, ont santé parfaitement et ont... [illegible]

Boston, 22 — Le steamer des États-Unis Jallapoosa, de Philadelphie, est arrivé.

Halifax, 22 mai — La goëlette Maria, du cap Breton, dans son voyage pour la pêche de la baleine, a été pressé par la glace le 26 avril, devant l'île des Oiseaux et s'est remplie immédiatement. Le capitaine et l'équipage, composé de sept hommes, après beaucoup de difficultés et de fatigues dans une traversée de 60 milles sur la glace, sont arrivés au Cap Nord.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Probabilités — Beau temps généralement des Lacs au Golfe oriental et sur les côtes de l'Atlantique du sud et du centre.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 22 — Arrivés, le steamer Favorite, de Morgan City, allant à la Nile-Orléans par le lac et le nouveau Bayou; la goëlette J. G. Craig, en cinq jours de Ruatan.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 22 au soir — Coton fort à la clôture. Uplands 11 1/4. Orléans 11 3/4 à 1/2. Vente 20,000 balles.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 22 mai — Coton ferme. Ventes 1672. Uplands 24 5/8. Orléans 24 7/8.

New-York, 22 mai — Argent de 6 à 7 par dépense. Sterling 109 5/8. Or 113 1/2 à 114.

Memphis, 22 — Coton ferme. Mid. 22.

Charleston, 22 — Coton ferme. Mid. 23 1/4. Stock 11,000 balles.

Galveston 22 — Coton calme. Bon ordinaire 20 1/4. Stock 5,000.

Mobile, 22 mai — Coton ferme. Mid. 23 1/2 à 3/4. Stock 14,000.

(Dépêches d'hier soir.)

New York, 22. — Une dépêche de Londres au Herald dit que les journaux anglais continuent à discuter le traité de Washington et l'article supplémentaire. L'intérêt ne diminue pas. Un article [illegible] la justice criminelle et de sauver le traité.

Un article de la Pall Mall Gazette établit exactement la situation en Angleterre et exprime justement l'opinion américaine. Il est certain que le [illegible] l'Angleterre et en Amérique pour assurer le traité à tout prix... [illegible]

Paris, 22 — La commission des capitulations [illegible] au sujet de la reddition de Strasbourg, blâme le général Uhrich, [illegible] de la ville. Il est également [illegible]

[illegible] le bill des droits civils de M. Sumner, [illegible] que le gouvernement et...

[illegible]

M. de Bismark [illegible]

Exécution de Gaston Crémieux.

[illegible] Gaston, condamné à mort par le conseil de guerre pour participation à la Commune, a été exécuté, le 30 mai, à la [illegible]

A la vue de ces trois personnes, il [illegible] Gaston s'habilla, [illegible] et monta dans la voiture.

A six heures, l'exécution a eu lieu... Devant le poteau attendait un peloton [illegible] commandé par un adjudant [illegible] Gaston jeta loin de lui son pardessus et son chapeau et serra dans ses bras l'aumônier. Après avoir une dernière fois embrassé l'abbé, il regarde les soldats, lève un bras en l'air, et s'écrie:

— Vive la Commune!

On veut lui bander les yeux, il refuse et s'écrie:

— Vive le Gouvernement! ... Vive la Commune...

Il n'achève pas. La salve de l'adjudant s'est levé puis rapidement abaissé. Douze coups de fusils ont retenti à la fois. Gaston [illegible]

Gaston avait reçu onze balles, dont sept lui avaient traversé le cœur; une lui avait brisé le sternum et deux s'étaient logées dans l'épaule gauche. M. Clément, commissaire attaché à la justice militaire, a dressé procès-verbal du décès.

AFFAIRE BLANQUI.

Blanqui, condamné [illegible] par le conseil de guerre à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée, reparaissait le 1er mai devant le conseil, le premier jugement ayant été cassé pour vice de forme.

M. le colonel Delagrange, président, a mené rapidement les débats; il a opposé un court interrogatoire de l'accusé, a ou lieu l'audition des témoins.

Ces témoins sont les mêmes qu'à la première audience; ce sont MM. Emmanuel Arago, Arnaud (de l'Ariège), Jules Simon, Quinet, de Brisson, de Riencourt, G. Tamisier, Edmond Adam et Dorian qui sont successivement entendus et dont les dépositions sont la répétition de leurs précédentes dépositions.

Cette fois encore, le point principal du débat était de savoir s'il y avait eu ou non, le 31 octobre, convention entre certains membres du gouvernement de la Défense nationale, et les amis de Blanqui, Flourens et Millière, et, notamment, pour ... d'oubli de part et d'autre.

M. le capitaine Charrière a soutenu l'accusation, réclamant une application sévère de la loi pour que le verdict porté ce ... jusqu'au bout de la [illegible]

M. [illegible] Le Chevalier a défendu Blanqui avec beaucoup d'habileté et de [illegible]

S'appuyant sur les dépositions de MM. Dorian et Edmond Adam, ... [illegible]

Blanqui exprime en ces termes: Je demande ce que j'ai dit, à savoir qu'il y a eu une convention militaire entre le gouvernement et les envahisseurs... [illegible]

Après une courte délibération, le conseil rend son verdict.

Blanqui est condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée.

— Dans la première semaine de septembre se tiendra à Paris un grand congrès de l'enseignement chrétien. Toutes les questions relatives à l'instruction et à l'éducation, au point de vue catholique, y seront traitées.

MARIÉ le 11 mai, à la Cathédrale St. Louis, par le Rév. Père E. Mignot, Mlle [illegible] DEL TRIGO, de cette ville, à M. HENRI JARTOUX, de Marseille (France).

Décédé hier matin, à 4 heures et demie, à l'âge de [illegible] ans, MARIE [illegible]

Décédé hier matin, à 8 heures, ALEXANDRE BARNIER, âgé de 48 ans, natif de Madrid, Espagne. Ses parents et amis sont priés, ainsi que ceux de [illegible] d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 11 heures du matin. Le convoi partira de la demeure mortuaire, coin des rues [illegible] et Bienville.

[illegible]

Une messe basse sera dite vendredi matin, 24 mai, à sept heures et demie, à la Cathédrale St. Louis, par le Rév. Père [illegible], pour le repos de l'âme d'ERNEST DUCATEL, décédé à la Havane. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de la famille.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

168 ......CANAL...... 168

Reçoivent en ce moment des NATTES NOUVELLES, Blanches, à carreaux et à dessins de fantaisie, qu'ils offrent aux PRIX LES PLUS BAS. De Mousse.

Grand choix de STORES, [illegible]

Bureau d'Enregistrement, [illegible]

JOHN S. VANDEN, [illegible]

Union Catholique Militante de la Croix.

Section de [illegible] Paroisse [illegible] Nouvelle-Orléans.

LES membres de cette Section [illegible] LUNDI SOIR, 27 mai 1872, à [illegible]

J. AUGUSTIN, Président de la Section [illegible]

A. GRANGER, Secrétaire.

Avis.

PRÉPARÉ [illegible]

HÉBERT & Fils,

[illegible]

LIBRAIRIE [illegible]

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

Papiers [illegible]

[illegible]

LIVRES CLASSIQUES.

PAPIERS [illegible]

[illegible]

BOUCHAREAU [illegible]

Avis aux Italiens.

A L'OCCASION de la [illegible] les membres de la Société Italienne de Bienfaisance [illegible]

J. A. BOBBIO.

Venez un! [illegible] tous!

[illegible] PAR J. JOURDAN, Le Secrétaire.

Avis Spécial.

[illegible] au bureau de la rue Conti [illegible]

Volksfest Allemand.

LE Comité du [illegible] Volksfest [illegible] remercie [illegible]:

[illegible]

JOHN C. BLOHM, Secrétaire. — CHAS. ST-PETER, [illegible]

AVIS.

Ni le capitaine ni les consignataires du brick italien ANTERA, capitaine de Ponte, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

Les consignataires par le brick italien ANTERA, capitaine de Ponte, venant de Gènes, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. [illegible]

MAIGNAN & F. LABORDE.

Bouchons! Bouchons!

LE soussigné, [illegible] de la marque MICHELE DALATOLA, de Marseille: [illegible] Bouchons, bondes, [illegible]

EN MAGASIN:

[illegible]

A vendre par

J. A. BLAFFER & CO.

C. DUHAMEL,

OPTICIEN-FABRICANT,

112 ......CANAL...... 112

Maison établie depuis 1850.

VIENT de recevoir un assortiment complet de lunettes et de pince-nez en or, argent, acier, [illegible]

[illegible]

THOMAS HOWARD.

AVIS.

P. AUGUSTIN, Avocat, [illegible]

Marchandises en Magasin.

LES soussignés offrent à vendre les articles [illegible] VINS ESPAGNOLS, VINS FRANÇAIS, etc.

VINS ESPAGNOLS.

[illegible]

ST-VICENTE (Rouge).

SANTA-MARGARITA (Rouge).

SAMA (Rouge).

VINS FRANÇAIS.

[illegible] barriques, caisses et gallons.

SETTE (Rouge).

BORDEAUX (Rouge et Blanc).

VINS DE DESSERT, D'ESPAGNE.

En barils, caisses et gallons:

SHERRIES.

AMONTILLADO (Jerez).

[illegible]

MALAGA (Doux et Sec).

OPORTO.

MALVOISIE.

OLIVES DE SEVILLE.

[illegible]

PAPIER A CIGARETTES ET RUBANS Pour Cigares.

HUILE D'OLIVES,

En barils, paniers et gallons.

FRAMBOISE [illegible]

ESPAGNOLE

CONSERVES

[illegible]

F. Gonzalès & Co.,

[illegible]

A LA MAISON DE DEUIL,

31 ......RUE BOURBON...... 31

[illegible] un assortiment de

LAINES, ALPACAS,

Nouveautés et lustrés, pour la saison d'été.

ETAMINES, MOUSSELINES LAINE, Etc.,

VOILES, CRÊPES, VOILETTES,

GRENADINES, CHALES,

Crochets à Coton, en fer,

A VENDRE PAR

BARTLETT & HAYNE.

(Agents [illegible])

[illegible] No 46 Rue Carondelet. [illegible]

A Vendre.

[illegible] Une magnifique BARROUCHE de famille, à bas prix.

J. TURCOTTE, [illegible]

Chaux de l'Alabama — Ciment.

[illegible] de la CHAUX de Shelby, Alabama, et du CIMENT de Louisville [illegible]

SAM'L JAMISON, [illegible] rue Carondelet.

AVIS Aux Amateurs de Bonne Bière.

[illegible]

Remède de Pharmacien.

[illegible]

Aux familles partant pour [illegible]

[illegible]

J. F. AUGOIN.

J. A. PETITPAIN, ... Henri CHAURANT

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)

98 ... Rue Vieille-Levée ... 98

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

GATEAUX DE MARIAGE [illegible]

[illegible]

CHOCOLATS.

[illegible]

GATEAUX,

[illegible]

FRAMBOISES,

GROSEILLES,

FRAISES, &c.

H. CHAURANT & Co.,

RED STORE,

98 ...... Rue Vieille-Levée 98

GRAND MAGASIN — DES — CENT MILLE PALETOTS

MICHEL LION

Connu pour vendre le meilleur marché de toute la ville.

157 à 159 VIEILLE-LEVÉE 157 à 159

En face du Marché Français à la viande.

Mise en vente complémentaire de notre D'Habillements d'Été

confectionnés pour hommes et jeunes gens, tous de la dernière fraîcheur et d'une coupe élégante. Ces vêtements seront vendus à des conditions de bon marché tellement hors ligne qu'on peut les qualifier

D'Occasion Extraordinaire.

[illegible]

CENT MILLE PALETOTS

NE CESSE D'OFFRIR.

GRANDE REDUCTION DE PRIX

F. G. & C. W. BARRIÈRE,

128 ...... RUE DU CANAL 128

A PARTIR de LUNDI, 20 mai, nous offrirons [illegible]

AUX PLANTEURS,

Aux Fermiers et aux Jardiniers.

LA COMPAGNIE DE MANUFACTURE D'ENGRAIS

DE LA LOUISIANE

— Offre à vendre aux —

PLANTEURS, AUX FERMIERS ET AUX JARDINIERS,

— Leur justement célèbre —

ENGRAIS

En lots au gré des acheteurs, en par boucaut en baril, à raison de SOIXANTE PIASTRES (monnaie courante) LE TONNEAU (2,000 livres), en comptant ou en billets approuvés en ville.

L'ENGRAIS est composé de [illegible]

Riche, Puissant et Incomparable,

pour fertiliser les terres épuisées, et

Produire de grandes Récoltes

de Sucre, de Coton et de toute espèce de légumes.

Les ordres laissés aux BUREAUX DE LA COMPAGNIE, No 37 de la rue des Magasins, coin Natchez, ou aux maisons suivantes, [illegible]

S. CAMBON, Nos 59, 61 et 63 de la rue Dauphine; LAFENE & FERRÉ, Nos 65 et 67 de la rue Decatur; F. P. MARTINEZ, No 9 de la rue des Magasins; J. J. WECKERLING, No 51 de la rue de la Douane; KURSHEEDT & BIENVENU, No 114 de la rue du Camp; E. J. WEST, Nos 110 et 112 de la rue des Magasins; OSCAR BERCIER, No 61 de la rue Decatur.

B. BLOOMFIELD, Secrétaire.

Propreté de la Chevelure.

Eau Hygiénique Mutabant

POUR ENLEVER LES PELICULES DE LA TETE

Grand succès à la Havane.

MADAME HUTSBAUT a fait la découverte [illegible]

F. BOUVIER, 25, rue Ste-Anne.

A. BOUSSAN, 41, rue de Chartres.

Cow Peas. — Cow Peas.

400 Boisseaux CLAY PEAS de la Caroline, A vendre par

J. C. MURPHY & CO.,

No. 25 de la rue Poydras.

$10 de Récompense.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

IMPORTATEURS.

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS.

[illegible] Vieille-Levée, [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DE JACKSON ET DU NORD.

GRANDE RÉDUCTION DU PRIX DE PASSAGE.

[illegible]

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

[illegible]

N. O. GOLD PEN FACTORY,

COIN

St-Charles & Commercial Place

PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

NOS 12 et 13 rue Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD,

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS

[illegible]

GATEAUX

GATEAUX DE MARIAGE

[illegible]

ÉTRANGÈRES, [illegible]

12 et 13 VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, [illegible]

Sirops de Fruits

FRAMBOISE,

MURE,

GROSEILLE,

LIMON,

ORANGE,

ANANA,

ORGEAT,

GINGEMBRE,

NECTAR,

CERISE,

BANANE,

VANILLE,

ROSE,

SALSEPAREILLE,

NATUREL,

MEAD,

VINAIGRE.

A vendre par

NORMAN & REISS,

Nos 12 et 13 de la rue Vieille-Levée.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer au public en général et particulièrement aux familles [illegible] qu'il vient d'ouvrir à la Baie St-Louis, une PHARMACIE et un assortiment complet de MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX, [illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A L'USAGE DES FAMILLES, a remporté le PREMIER PRIX à la Foire du comté Harrison... [illegible]

A. L. BRUNSON, Agent, [illegible]

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE [illegible]

[illegible]

BOSTICK & SEYMOUR, [illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

BAIE ST.-LOUIS.

PENSION PRIVÉE.

M. M. CANTONI prévient [illegible]

HOTEL BARNES,

A Mississippi City.

CET célèbre hôtel, qui a été complètement réparé et repeint, est admirablement situé sur le golfe du Mexique, et se trouve à mi-chemin entre la Nouvelle-Orléans et Mobile, sur la ligne du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Mobile et du Texas.

EST OUVERT POUR LA SAISON.

[illegible]

W. A. HURD & CO.

Restaurant du Méridien,

[illegible]

SAM. BANDERA, propriétaire.

BILOXI.

HOTEL RAMBAUT.

[illegible]

GUSTAVE RAMBAUT, Propriétaire.

Baie St-Louis.

PENSION PRIVÉE.

L'ouverture aura lieu le 15 Mai.

[illegible]

ALFRED BROUTIN.

BILOXI.

[illegible]

REDMOND B. MANNION

No 26, Rue Carondelet.

[illegible]

N. M. Rothschild & Sons, Londres; de Rothschild Frères, Paris; S. M. de Rothschild, Vienne; M. A. de Rothschild & Sons, Francfort.

J. E. MERILH & Co.

175 ...... Rue Poydras 175

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CRÉPINS.

[illegible]

CORDONS DE SOULIERS, [illegible]

Bureau de Loterie de l'État de la Louisiane.

[illegible]

TIRAGES, ETC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. DERBÈS.

OCCASION RARE!

UN ENCAN POUR DAMES

aux splendides magasins de

GUÉBIÉ & NIPPERT

137 ...... Rue du Canal 137

A COMMENCER, MARDI 21 MAI, à 11 heures [illegible]

[illegible]

R. DERBÈS, Encanteur.

PAR ALBERT PAUL.

ENCAN DE DAMES.

Occasion magnifique pour les Dames.

Vente positive et sans limites du fonds du Magasin de Fantaisie et de Modes de

MM. LION & FENARD,

No. 165 RUE DU CANAL,

entre Bourbon et Dauphine,

Comprenant un grand et magnifique assortiment de Rubans, Velours, Parfumeries, Mouchoirs, Éventails, Bijouterie, Garnitures de toilette et de [illegible], Boîtes de gants et de Bonbons, Vases d'ornement, etc.

[illegible]

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 10 du Passage de la Banque.

PREMIER ÉTAT TRIMESTRIEL.

[illegible]

Primes d'incendie	[illegible]	
" maritimes	117,429	
" de rivière	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes	[illegible]	
Dépenses	[illegible]	
Total	127,144	
Réassurance	12,891	
Dépenses générales	4,641	
Intérêts	12,850	
Timbres	1,499	
Total	158,778	
Actif	[illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 8 avril 1872.

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de calculer, au profit des actionnaires, un intérêt de [illegible] pour cent sur le montant net des primes du premier trimestre de 1872, [illegible] Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt semestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. Cavaroc, Geo. de Reyter, [illegible], T. F. Morton, W. Agar, [illegible]

A. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre.

Une jolie maison de campagne, [illegible]

A Vendre.

Pour cause de départ, [illegible]

A vendre pour cause de départ

[illegible]

A Louer.

[illegible]

J. TURCOTTE, [illegible]

A Louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A Louer.

LE MAGASIN No. 31 Galerie de Cour [illegible]